

**Autoroutes du Sud de la France  
Madame Josiane COSTANTINO-BOSSUET  
Directrice des Ressources Humaines  
74, allée de Beauport – CS 90304  
84278 Vedène Cedex**

LANGON, le 22 octobre 2020

Madame,

Objet : demande recalcul ICP3  
Télé-exploitants

La réorganisation de la filière péage en 2021 laisse apparaître qu'un poste de nuit sur deux sera supprimé à la télé-exploitation dans chaque DRE.

Si la CFDT se félicite de l'amélioration des conditions de travail (car le travail en 3x8 n'est pas la meilleure des solutions en terme de qualité de vie de travail), nous souhaitons pointer la baisse de rémunération liée à la perte des majorations de nuit.

Par ce courrier, nous vous demandons donc de bien vouloir recalculer l'ICP3 de chaque télé-exploitant dans chaque établissement, le but étant de garder la formule la plus favorable pour les salariés concernés.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Pour la CFDT ASF



Fabrice BERGERY  
Délégué Syndical Central

Copie : Claire CASEBASSE – Responsable du développement social ; Xavier DUPUY – DSCA CFDT ASF